

**Auteur, titre et références du texte :**

ANGOT (abbé A.), « Une statue du grand Condé dans l'église de Saulges (Mayenne) », Laval, Auguste Goupil, imprimeur-libraire, 1898.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cq53.fr](mailto:archives@cq53.fr)

Date de première mise en ligne : 11 janvier 2003.

Référence : FR-AD53-BN-0015

**Texte relu par :**

Joël Surcouf  
d'après un exemplaire conservé aux  
Archives départementales de la Mayenne  
(cote : Mf 677).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr>

Abbé A. ANGOT

## Une statue du grand Condé dans l'église de Saulges (Mayenne)

Une suspension même un peu languette, quand surtout elle est conduite avec un peu d'art, est loin de nuire à l'intérêt d'une narration où d'un discours. L'agrément de rencontrer au détour d'un paragraphe ou d'une phrase un objet inattendu, procure au lecteur une douce émotion ; et le narrateur, de son côté, quand il a bien disposé ses petits trucs, jouit d'avance de la surprise ménagée par lui à qui le lit ou qui l'écoute. Je ne recourrai pas à cette mise en scène pour présenter le personnage auquel ces quelques pages sont consacrées et j'annonce, sans détour et sans précautions, que je crois avoir trouvé dans l'église de Saulges une statue du grand Condé, la seule encore connue qui ait été élevée au héros, six ans après sa mort.

Cette affirmation, ainsi posée, sans déguisement et sans préambule, fait naître maintes questions où se mêlent, je le comprends, quelques doutes et des objections. Où cette statue longtemps cachée pour qu'on en ait ignoré l'existence ? — Elle n'était pas cachée du tout mais placée bien en évidence, au maître-autel, en vue de tout le monde. — Alors le personnage est représenté sous les traits et avec le nom, les attributs d'un saint ? — Il est représenté sous ses traits propres, avec le costume et les attributs des fonctions qu'il remplissait à la cour. — Et il est ainsi sur l'autel ? — Il est sur l'autel. — Ah ! c'est trop fort ; c'est impossible. — C'est très extraordinaire, en effet, mais ce n'est pas impossible, puisque cela est.

Plutôt que de prolonger le dialogue, entamons la démonstration, qui ne laissera, j'espère, aucun doute.

La seigneurie de Saulges fut acquise en 1556, par Jean de Thévalle, le dernier et le plus célèbre de ce nom, qui réunit ce nouveau domaine à sa belle terre de Thévalle, dont le château féodal s'élève tout près de là, au-dessus du cours de l'Erve. Il laissa pour unique héritière Jacqueline de Thévalle, dont, il fallut, à l'époque de son mariage (1597) avec

Charles de Maillé-Brezé, prouver par témoignage la légitimité, car les registres paroissiaux de Chemeré avaient été brûlés par les bandes de huguenot anglais qui avaient dévasté le pays en 1592. Urbain de Maillé, marquis de Brézé, issu de ce mariage, devint, par ses mérites personnels et surtout par la protection du cardinal de Richelieu, dont il avait épousé la sœur, maréchal de France et chevalier des Ordres du roi. Quand Claire-Clémence de Maillé, fille du maréchal, eut atteint l'âge de treize ans, en 1641, le cardinal-ministre l'imposa comme épouse à Louis II de Bourbon, qui, deux ans plus tard, était le vainqueur de Rocroy, et qui, par une série de victoires, est devenu dans l'histoire le grand Condé.

Plus modestement, par son mariage avec Claire-Clémence de Maillé, le futur héros était devenu seigneur de Thévalle, seigneur de Saulges et patron temporel de cette église. Le domaine bas-manceau était bien peu de chose dans l'immense fortune d'un prince du sang. Condé y fit cependant, dans plusieurs circonstances, acte de maître et seigneur, non en personne, mais par procureur. Puis, au temps où exilé pour ses multiples révoltes contre Mazarin et la cour, il voyait tous ses biens saisis, la terre de Thévalle et celle de Saulges, son annexe, l'étaient elles aussi. Le 14 janvier 1655, Jean Doujat, Nicolas Chevalier, Michel Ferrand, commissaires députés, par arrêt de la cour du 27 mars précédent, « pour la direction des biens qui ont appartenu, dit le texte, au sieur prince de Condé, » donnaient bail des deux seigneuries à Julien Coignard, au prix de 3.900 livres par an. Mais le prince rentra en grâce à la cour, rentra dans la jouissance de ses biens confisqués et fut depuis, jusqu'à sa mort, seigneur de Thévalle et de Saulges.

Le prieuré et l'église de cette paroisse étaient à la présentation de l'abbé de la Couture, du Mans. Or, depuis 1580, sauf une période de quelques années, la Couture était comme un fief héréditaire dans la maison de Bourbon. Quand le personnage de la famille qu'on voulait gratifier de ce bénéfice n'était pas dans les conditions d'âge ou d'état qui permettent de l'en investir, un prête-nom tenait sa place à son profit. Louis-Henri de Bourbon, fils légitimé de Louis de Bourbon, comte de Soissons, et connu sous le nom de chevalier de Soissons, avait été pourvu de l'abbaye en 1658 ; ayant, de son côté, à doter un prêtre du diocèse de Carpentras qui remplissait, auprès de sa personne, les fonctions d'aumônier, il trouva tout naturel de le faire nommer, en 1678, à la cure de Saulges. André Chériotty, c'est le nom de cet étranger, devint donc curé au Bas-Maine. Il le fut jusqu'en l'année 1700, puis il songea à se démettre, mais avec des procédés et des retours qui annoncent ou une tête malade, ou des sentiments trop peu scrupuleux.

Pendant son administration, il eut l'occasion de faire reconstruire le maître-autel de son église. C'était en 1690. Il s'adressa, pour cela, à un architecte bien connu à Laval, François Langlois, qui, en deux ans, exécuta ce travail. J'ai, du procureur de la fabrique de Saulges, une note dans laquelle il donne décharge à l'architecte et reconnaît que les conditions stipulées au marché ont été fidèlement exécutées. Je la reproduis ici car elle a trait assez directement à l'objet d'art qui nous occupe.

« Je soubsigné, procureur de la fabrice de Sauges, tiens quitte et décharge M<sup>e</sup> Langlois, M<sup>e</sup> architecte, de la façon de notre autel, au moyen qu'il parachève de graver les armes dudit autel qu'il a encommencées, et reconnois à ce moyen qu'il est conforme au dessain sur lequel nous avons marchandé, sans préjudice de mes prétentions et à me faire rembourser du nommé Lemesle, aussi architecte, ouvrier dudit sieur Langlois, de ce qu'il a reçu plus que je ne devois audit Langlois, ainsi que je voiré l'avoir affaire, — dont il y a instance encommencée au siège de Sainte-Suzanne qui demeure réservée — contre ledit Lemesle. Fait ce dix septembre mil six cens quatre vingt douze. »

Qu'on examine maintenant le travail des sieurs Langlois et Lemesle, on le verra daté du chiffre 1692, aux pieds mêmes de la statue de notre personnage, tandis qu'au dessus de sa tête est l'un des écusson dont la gravure avait été demandée au sculpteur. Cet écusson est double : à dextre, de Bourbon, c'est-à-dire de France avec le bâton en bande ; à senestre, de Thévalle, *d'argent à trois annelets de sable*. À qui conviennent ces

armes, sinon au prince qui, par son alliance avec l'héritière du seigneur de Thévalle, était devenu patron et fondateur de l'église de Saulges ? Sans doute Claire-Clémence de Maillé avait ses armoiries de famille qu'on aurait pu unir à celles de son mari, mais pour les paroissiens, Thévalle restait toujours, par souvenir, la terre de ceux qui en avaient porté si longtemps le nom. L'écusson aux trois annelets était encore partout aux murs et aux vitres de l'église. C'est celui-là que les habitants voulaient voir accolé aux trois fleurs de lys de Bourbon, plutôt que celui d'une femme, grande et estimable dans son malheur, mais qui n'avait jamais partagé la gloire et l'affection de son époux, qui avait toujours été poursuivie du mépris de l'illustre famille à laquelle on l'avait unie. Il est bien certain d'ailleurs qu'il n'y eut jamais d'alliance directe entre la maison de Bourbon et la famille de Thévalle.

Quant à la date 1692, elle est de six ans seulement postérieure à la mort de Condé. Ainsi, dès cette époque, une statue en pied, de grandeur presque naturelle, était placée sur un autel, dans une petite église de campagne, alors que le héros qu'elle représente n'avait dans sa famille, pour conserver ses traits, qu'un buste modelé après sa mort.

Car il n'y a pas à hésiter dans l'attribution. Qu'on examine la reproduction photographique de la statue de Saulges<sup>1</sup>. Condé est là avec ses traits ressemblants, avec les attributs de sa charge de grand maître de France : dans la main droite, le bâton orné qu'on aurait tort de prendre pour un bâton de maréchal ; ce dernier est beaucoup plus simple et Condé ne fut jamais maréchal de France ; dans la main gauche, une serviette, parce que le grand maître était le chef de tous les officiers de la maison et de la bouche du roi. La cuirasse, légère et élégante, le grand, manteau de cour fleurdéliné de la statue, ne peuvent convenir qu'au prince dont le type bourbonien est, du reste, facile à reconnaître.

On peut faire une objection. Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, était seigneur de Saulges ; il était lui aussi grand maître de France ; son âge convient mieux au personnage représenté, qui semble assez jeune. Mais il y a, outre des raisons de convenance, un moyen péremptoire de répondre à cette objection. Au-dessus de la tête de la statue, sont les armoiries de Bourbon-Thévalle, c'est-à-dire de l'alliance qui a mis dans la maison de Condé la seigneurie de Saulges, c'est-à-dire celles du grand Condé. Au côté opposé de l'autel, au-dessus de saint Pierre, patron céleste de la paroisse, est l'écusson de Bourbon, mais seul, avec le collier des deux ordres, ce qui ne peut convenir à l'abbé de la Couture, qui n'eût pas eu ces décorations, mais dont l'écu eût été surmonté de la crosse abbatiale. Ces dernières armoiries sont celles de Henri-Jules de Bourbon, le patron temporel de l'église. C'est déjà une chose assez étrange qu'on introduise un héros qui ne fut jamais pris pour un saint dans une église, sur un autel, mais enfin une gloire comme celle de Condé peut expliquer un peu l'infraction aux règles ; tandis qu'aucune raison valable ne militerait en faveur du fils pour le faire admettre, lui vivant, à cette place. Disons d'ailleurs, en finissant, que, sans affecter l'attitude d'un saint, le grand maître de France, le héros qui illustre toujours sa patrie, tient bien son rôle près de l'autel. Il est là, avec ses, attributs mondains, mais transformés par la sainteté du lieu. Il remplit auprès du Dieu très-haut les fonctions qu'il accomplissait à la cour auprès du roi ; qu'il y reste ! Saulges, qui possède déjà tant d'attractions pour les touristes : ses grottes, ses stations préhistoriques, sa  *cité*  romaine, ses souvenirs liés à l'origine du christianisme dans les Gaules, ses vieux monuments religieux, son bas-relief si remarquable et si savamment étudié ; Saulges, où un corévêque fut sacré au VIII<sup>e</sup> siècle, aura désormais la révélation d'un autre trésor artistique, qui rattache ses annales aux pages les plus brillantes de l'histoire nationale.

---

<sup>1</sup> Je ne saurais trop vivement remercier M. André Ponthault, notre collègue, qui se met si libéralement à notre disposition pour les reproductions phototypiques ou en similligravure dont il connaît l'art et la pratique si difficiles. Tout lui est dû dans la belle planche qui accompagne cet article ; le cliché photographique, qu'il a bien voulu aller prendre deux fois, et le tirage en phototypie.

## Annexe

[article du *Petit-Journal* joint à l'exemplaire de l'ouvrage  
conservé aux Archives de la Mayenne]

Saulges

(Lettre de notre correspondant)

Meslay (Mayenne), 17 août.

On avait annoncé que Mgr Geay, gravement mis en cause dans le conflit qui divise en ce moment Pie X et le gouvernement français, se rendrait, en attendant une solution à cette affaire, à « sa propriété de Saulges ». Il n'en a rien été jusqu'ici et l'évêque est rentré au palais épiscopal de Laval.

Ira-t-il à Saulges ?... Ce n'est pas à nous qu'il appartient de répondre à ce point d'interrogation. Mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'il doit être lui-même quelque peu privé de ne pas villégiaturer dans l'antique et pittoresque commune à laquelle sont liés tant de souvenirs historiques.

Il est un peu inexact d'écrire que la « villa du Plessis » est la propriété de Mgr Geay. Avec diverses terres qu'il a fallu vendre pour liquider la succession, cette maison de campagne a été léguée à la mense épiscopale par une dame Provost, et les évêques qui se sont succédé sur le siège de Laval en ont fait leur résidence d'été.

Cette villa, très confortable mais d'apparence assez modeste, est située à deux cents mètres du bourg de Saulges, sur le chemin de Chemeré-le-Roi. Dans une charte du onzième siècle, par laquelle Guy, seigneur de Saulges, avait fait don aux moines de la Couture-du-Mans, de deux églises tombées en ses mains laïques, le donateur avait fait aux religieux une obligation d'habiter le Plessis. Ces donations furent confirmées par une bulle du pape Grégoire IX et, jusqu'à la Révolution, la prieuré-

cure de la paroisse de Saulges demeura à la présentation de l'abbé de la Couture.

Mgr Geay a fait, jusqu'à présent, quatre ou cinq séjours par an. Il se plaît dans l'admirable paysage de la vallée de l'Erve et les fameuses grottes naturelles - notamment la célèbre grotte de Rochefort, aux stalactites et aux stalagmites merveilleuses - ont plusieurs fois reçu sa visite.

L'évêque de Laval a occupé à diverses reprises la chaire de l'église de Saulges et ses causeries étaient goûtées de la population. Il faut, à propos de cette église, signaler une particularité curieuse :

L'église de Saulges possède, en effet dans une niche du retable du maître-autel, une statue d'un homme de guerre, à la riche parure, à la cuirasse travaillée avec finesse et au manteau fleurdélié. Quel était ce saint, placé là depuis 1692 ?... On l'ignora longtemps ; certains prétendaient que cette statue représentait saint Louis.

En 1898 seulement, un érudit archéologue, l'abbé Angot, établit que le personnage en question n'avait rien de saint. C'était... Louis de Bourbon, le grand Condé, que son mariage avec Claire-Clémentine de Maillé avait fait seigneur de Saulges. Le curé de Saulges était, en 1692, un certain André Chériotty, qui, par flatterie pour le prince, avait fait placer la statue en pied de son puissant protecteur... six années avant la mort de celui-ci.

Et c'est ainsi que Mgr Geay parla devant un saint moins qu'authentique, que les touristes, si nombreux en cette contrée, ne manquent pas d'aller admirer pendant que les fidèles, non encore revenus de leur erreur, prient devant avec ferveur.